



**MAIRIE D'ORNEX**

Département de l'Ain  
République Française

**D 2025 07 10 070**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX**

### **10 JUILLET 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de convocation du conseil municipal : le 4 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

<b>Présents</b>	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS
<b>Absents excusés</b>	M. FOURNIER, D. GANNE, A. BOUSSER, G. MASRARI, M. CHALENDAR, Michèle GALLET
<b>Absents</b>	J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, A. NEUSSER
<b>Procurations</b>	M. FOURNIER à M-C. ROCH, D. GANNE à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à S. MANFRINI, G. MASRARI à P. GUINOT, M. CHALENDAR à H. GRANGE, Michèle GALLET à M. GALLET
<b>Assistaient</b>	I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

#### **11. Urbanisme - Approbation de la convention d'accompagnement avec le C.A.U.E. de l'Ain**

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, instituant les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) en tant qu'organismes d'intérêt public, ayant pour mission de promouvoir des démarches qualitatives en matière d'architecture, d'aménagement et de développement des territoires,

Vu le contexte de l'élaboration en cours du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) à l'échelle de l'intercommunalité,

La commune souhaite engager une réflexion approfondie sur l'évolution du centre du village, en lien avec les objectifs du futur PLUiH, notamment en matière de cadre de vie, de développement maîtrisé, de valorisation du patrimoine et de qualité des aménagements publics.

Cette réflexion nécessite un accompagnement technique, culturel et pédagogique permettant d'éclairer les choix futurs, de nourrir la concertation locale et de définir des orientations qualitatives cohérentes avec l'intérêt public,

Le C.A.U.E. de l'Ain a proposé un partenariat via une convention définissant une mission d'accompagnement non prescriptive, excluant toute maîtrise d'œuvre, et visant notamment :

- l'expression d'orientations qualitatives en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement,
- la production de supports de compréhension à destination des élus, habitants et partenaires,
- la préparation à la concertation prévue dans le cadre du PLUiH,
- la possibilité de restituer, en fin de mission, les conclusions devant l'instance représentative de la collectivité,

Cette mission s'inscrit dans une démarche de planification à long terme, visant à définir des orientations partagées en amont des outils réglementaires d'urbanisme. Cette convention est prévue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature, renouvelable si nécessaire.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la convention d'accompagnement proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de l'Ain, pour accompagner la commune dans sa réflexion sur le centre du village, dans le cadre de l'élaboration du futur PLUiH.
- **VALIDE** le coût de l'accompagnement pour 6000€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

Fait à Ornex, le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 11 juillet 2025

Affiché le : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.